

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2024

Secrétaire de séance : Emmanuelle GRACIA

Étaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CAS AUX, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Pierre GOUSSOT (suppléant de Henri BELLEGARDE)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bernard AURISSET à D. LACRAMPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à B. ROSSI, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à F. LAPERNE, Christophe GUERY à Martine MIRANDE,

Absents : David MIRANDE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA,

**RAPPORT N° 240523-05-TOU-  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LEO LAGRANGE DE BAYONNE :  
ORGANISATION DE CHANTIERS JEUNES BENEVOLES**

L. ALTHAPE explique qu'il s'agit d'accueillir un chantier de jeunes bénévoles, âgés de 13 à 17 ans, organisé par Léo Lagrange de Bayonne du 6 au 17 juillet 2024.

Pour l'organisation de ces chantiers, Léo Lagrange a contacté différents organismes locaux (l'Accueil de Loisirs « Ó 4 Vents », la Mairie d'Oloron Sainte-Marie, la Mission Locale...) pour permettre l'accueil de jeunes de Bayonne et d'Oloron.

Les objectifs pédagogiques de ces « Chantiers de jeunes bénévoles » sont de :

- Proposer des « vacances utiles » et « saines » pour des adolescents et jeunes adultes,
- Favoriser une rencontre inter-culturelle impliquant des jeunes d'origines différentes,
- Sensibiliser à la protection et sauvegarde de notre environnement naturel.

Le chantier favorise les échanges entre les participants. Il permet de développer l'autonomie, la prise de responsabilité et un esprit de solidarité : les jeunes sont invités à s'impliquer dans l'organisation du séjour et le choix des activités, dans la prise de décision concernant le groupe avec apprentissage de la vie en collectivité.

Les jeunes participent à la réalisation d'une œuvre commune d'intérêt général axée sur la sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement naturel.

Parallèlement, ils pratiquent diverses activités de sports / loisirs et détente adaptées à des jeunes adolescents. En effet, les chantiers ont généralement lieu le matin, et les après-midis sont réservés aux activités de loisirs.

Pour cette année 2024, les participants seront amenés à (travaux qui peuvent être adaptés selon conditions météorologiques ou autres événements) :

- réaliser des marches naturelles avec petits rondins de bois sur le nouvel itinéraire du PLR "Entre gaves et coteaux" au départ du village de Saucède,
- réaliser des travaux de profilage d'assiette de sentier (profilage simple à la pioche et outils manuels, restauration d'un itinéraire existant dégradé), sur le secteur de l'aire de décollage de parapente à Accous,
- créer une mini passerelle rive gauche du gave d'Ossau en dessous de l'aérodrome d'Herrère,
- s'initier au balisage pédestre d'une randonnée sur un itinéraire du PLR.

Le technicien randonnée de la Communauté de Communes du Haut-Béarn donnera les consignes, montrera les tâches à mener et vérifiera que celles-ci sont exécutées en conformité en passant voir régulièrement le groupe de jeunes bénévoles.

L'hébergement, les repas et les activités de loisirs sont à la charge du Club Léo Lagrange de Bayonne.

La CCHB ne versera aucune rémunération sous quelque forme que ce soit aux participants ou aux encadrants.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 mai 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

*Signé EG*

Emmanuelle GRACIA

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY